



VOTE DU BUDGET 2021

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

BUDGET 2021

**RAPPEL DES ORIENTATIONS
ADOPTÉES LORS DE LA
SEANCE DU 17 FEVRIER 2021**

**Pas de hausse
des taux
d'imposition**

**Pas de hausse
des tarifs
pour les Avionnais**

**Maintien de la priorité
donnée à l'enfance, la
petite enfance, la
jeunesse, l'éducation**

**Autofinancement des
investissements sans
souscription d'emprunt**

**Préparation d'un plan
pluriannuel
d'investissements,**

**Création d'une enveloppe
« budget participatif » en
lien avec les actions
développées en démocratie
participative,**

**Poursuite des opérations
d'investissement engagées,
rue Lequeux, aménagement
des anciennes bretelles,
réfection de la toiture de
l'école Aragon Triolet,
aménagement des ateliers
municipaux,**

**Engagement de nouvelles
opérations
d'investissement :
carrefour de la Coulotte,
réfection des cours d'école**

Année 2021
placée sous le thème de la
SOLIDARITE

**Création d'un fonds pour
les associations**
**Création d'un fonds pour
les familles et les étudiants**

29.268.553 euros

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

24.169.039 €

5.099.514 €



BUDGET 2021

**SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractère général 6 290 408 €

012 Charges de personnel 11 632 073 €

65 Charges de gestion courante 1 882 759 €

66 Charges Financières 411 285 €

67 Charges exceptionnelles 129 000€

Total des dépenses réelles 20 345 525 €

Dépenses d'ordre

68 Dotations aux amortissements 1 441 598 €

023 Virement à la section d'investissement 2 381 916 €

Total des Dépenses 24 169 039 €



DETAILS
PARTICULIERS

UNE SOLIDARITE ACTIVE

**293.569 euros prévus
pour les associations**

+

60.000 €

Fonds spécial

**1.133.233 euros de
subvention
au CCAS**

+

60.000 €

**Aide aux familles et
étudiants touchés par
la pandémie**

DEPENSES DE PERSONNEL

+ 2,16 % par rapport à 2020

11.632.073 euros

Dont :

158.919 euros pour les jobs d'été

318.733 euros pour les animateurs

299.232 euros pour les PEC

Mise en œuvre de
la 3^{ème} phase du
PPCR, Parcours
Professionnels
Carrières et
Rémunération

ANNUITE

	2020	Evolution 2021/2020	2021
Remboursement du Capital (1)	1.279.440 €	+ 4,17 %	1.332.858 €
Remboursement des intérêts (2)	465.630 €	- 11,67 %	411.285 €
Annuité (1+2)	1.745.070 €	- 0,05 %	1.744.143 €

Encours de la dette / hab : AVION **617 €** Autres Communes **828 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013	Atténuation de charges		87 440 €
70	Produits des services du domaine		806 178 €
73	Impôts et taxes		9 928 613 €
74	Dotations et subventions		12 348 841 €
75	Autres produits de gestion courante		210 000 €
76	Produits financiers		438 967 €
77	Produits exceptionnels		10 000 €
<u>Total des recettes réelles</u>			23 830 039 €
Recettes d'ordre			
72	Travaux en régie et provisions		339 000 €
Total des Recettes			24 169 039 €

LES RECETTES FISCALES

9.928.613 €

(9.404 308 € en 2020)

Produit en hausse de + 5,6 %

**Les bases ont été
revalorisées de
0,2% pour les taxes
foncières sur le bâti et
le non bâti**

Pas d'augmentation des impôts

**Pas
d'augmentation
depuis 2010**

	Taux
Taxe d'habitation	Taux 2020 applicable
Taxe foncière sur le bâti Commune	38,19 %
Taxe foncière sur le bâti Département	22,26 %
Taxe foncière non bâti	96,93 %

Taux cumulé 60,45 %

Réforme de la taxe d'habitation

**A compter de
2021, la
Commune ne
percevra plus la
taxe d'habitation**

**Pour compenser cette perte
de recettes, la Commune va
percevoir la part
départementale de la taxe
foncière.**

**Comme cette recette n'est
pas suffisante pour combler
la perte, la Commune va
recevoir également un
versement complémentaire
calculé sur les valeurs et
taux de 2020.**

Conséquences pour le contribuable

Pour le contribuable, l'opération est neutre financièrement

Son imposition subira uniquement la revalorisation des bases locatives soit +0,2 %, votée dans la loi de finances 2021.

LES DOTATIONS

12.348.841 €
(12.299.121 € en 2020)

**Budget établi
sans dotations
2020 notifiées**
**Estimation faite
avec prudence**

L'AUTOFINANCEMENT

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

MOINS

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

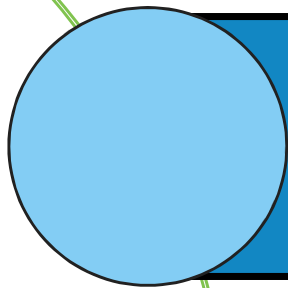
EGAL

AUTOFINANCEMENT

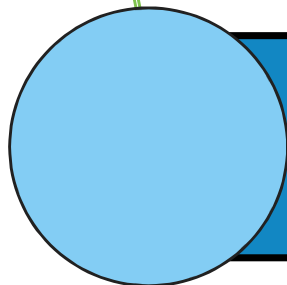
AUTOFINANCEMENT 2021

3.823.514 EUROS

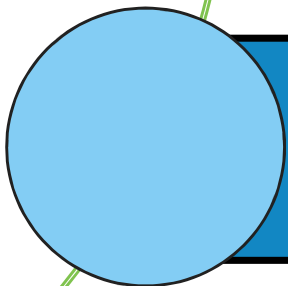
se composant de :



896.983 € au titre des amortissements



544.615 € au titre de l'amortissement de l'IRA



2.381.916 € au titre de l'épargne de gestion (autofinancement net)

BUDGET 2021

**SECTION
D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Dépenses d'Equipement				
	Rénovation des voiries			1 479 034 €
	Enseignement et Enfance			296 000 €
	Culture et Jeunesse			52 900 €
	Installations Sportives			166 650 €
	Actions Foncières			305 022 €
	Gestion du Patrimoine			601 050 €
	Travaux en régie et travaux d'office			389 000 €
Dépenses Financières				
	Immobilisations financières et patrimoniales			0 €
	Avance de trésorerie			0 €
	Remboursement du Capital des Emprunts			1 332 858 €
Total des Dépenses				5 099 514 €

**RENOVATION
DE VOIRIE
1.504.034 €**

1 - OPERATION 12

1 504 034 € Rénovations de voirie

- | | |
|---|--|
| → | 879 034 € pour l'aménagement du rond point de la Coulotte -Travaux menés en lien avec le Conseil Départemental |
| → | 250 000 € pour les travaux de réparation de voirie (rues de Fresnoy, Paul Daumont) et l'achat de glissières à Pinchonvalles |
| → | 180 000 € pour les travaux de curage des étangs du parc de la Glissoire |
| → | 50 000 € pour les travaux réalisés dans le cadre des réunions publiques |
| → | 50 000 € pour la réalisation d'une étude pour les futurs aménagements du Bd Péri et de l'Av. Cadras |
| → | 50 000 € pour les travaux de mise en accessibilité des voiries et espaces publics |
| → | 20 000 € pour l'achat d'aérateurs pour les étangs du parc de la Glissoire et l'installation d'une sono à la plage |
| → | 25 000 € Travaux en régie |

**ENSEIGNEMENT
ET ENFANCE
296.000 €**

2 - OPERATION 13

296 000 € Enseignement et Enfance


- **192 000 € pour la réfection de la cour de l'Ecole Desnos**
- **26 000 € pour l'acquisition et le renouvellement de mobiliers dans les restaurants scolaires**
- **26 000 € pour la mise en place de classes numériques (classes mobiles) - ce dispositif est subventionné par l'Etat**
- **27 000 € pour un complément de matériels dans les classes numériques déjà existantes (classes mobiles) - ce dispositif est subventionné par l'Etat**
- **20 000 € pour le renouvellement du mobilier scolaire**
- **5 000 € pour le renouvellement du mobilier (tables et chaises) à la maison de l'Enfant**

**CULTURE ET
JEUNESSE
52.900 €**

→	40 000 €	pour la rénovation de la façade du Familia et la mise en accessibilité
→	6 000 €	pour l'achat de boîtes à livres (projet porté par la médiathèque)
→	5 200 €	pour du mobilier (pupitres, malles, chariots) à l'école de musique
→	1 000 €	pour l'achat de mobilier pour l'accueil du 2ème étage - service culture
→	700 €	pour l'acquisition de liseuses pour la médiathèque

**INSTALLATIONS
SPORTIVES
196.650 €**

→	50 000 €	pour le relamping des stades et des travaux de mise en sécurité
→	90 000 €	pour le renouvellement du revêtement de sol de la Salle Blézel
→	9 300 €	pour les travaux de réparation du revêtement de la piste d'athlétisme au stade Javary
→	4 000 €	pour l'achat de bancs pour les vestiaires des cheminots
→	3 500 €	pour le remplacement des panneaux de basket en charpente à la salle Jorion
→	3 350 €	pour le remplacement des protections murales - salle Lanvin
→	2 000 €	pour l'achat de tables de tennis de table à la salle Hoche Houriez
→	1 600 €	pour l'achat de nouveaux matelas de réception à la salle Lanvin
→	1 500 €	pour l'acquisition de matériels pour la Plage de la Glissoire (planche de sauvetage, drapeaux de signalisation)
→	1 400 €	pour l'achat d'une bâche de recouvrement du bac de saut en longueur au stade Javary
→	30 000 €	pour les travaux en régie réalisés aux vestiaires du Stade Javary



**DEVELOPPEMENT
SOCIAL URBAIN
446.000 €**

→	346 000 €	au titre de la participation de la Commune à la Convention Publique d'Aménagement (Ponterlant)
→	40 000 €	pour les travaux réalisés dans le cadre du Fonds de Travaux Urbains - en recettes 20,000 euros venant de la Région
→	30 000 €	pour l'étude pour l'aménagement de la partie centrale du Quartier de la République
→	30 000 €	pour les travaux de sécurisation des abords du Centre Culturel F. Leger

**ACTIONS
FONCIERES
305 022 €**

→	200 000 €	pour les acquisitions par préemption
→	35 000 €	pour les frais de notaires
→	30 000 €	pour les travaux de démolition de différents immeubles (Rue de l'Isle, rue Baudel)
→	20 000 €	pour les frais de géomètre
→	20 000 €	pour les frais de révision du Plan Local d'Urbanisme
→	22 €	pour des acquisitions d'emprise rue Constant Lequeux

**GESTION DU
PATRIMOINE
885.050 €**



→	129 000 €	pour l'aménagement des nouveaux ateliers municipaux
→	100 000 €	pour l'aménagement des allées au cimetière
→	90 000 €	pour les équipements informatiques
→	80 000 €	pour l'aménagement d'un local "circuits courts"
→	50 000 €	pour les travaux de reconstruction des installations de chauffage
→	35 000 €	pour le renouvellement du parc automobile
→	33 500 €	pour l'achat de matériels pour les services Cadre de Vie et Entretien et Bâtiments
→	31 500 €	pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux - service cadre de vie
→	10 000 €	pour l'achat de mobiliers
→	10 000 €	pour le renouvellement du mobilier au service des Fêtes

→	10 000 €	pour les décorations de Noël du Rond Point de la Paix
→	8 200 €	pour l'acquisition de mobiliers au Centre Social - Une subvention de la CAF sera demandée
→	6 000 €	pour l'acquisition d'armoires sécurisées pour le service de l'Etat Civil
→	5 000 €	pour le renouvellement du mobilier du Centre Jour
→	1 500 €	pour l'achat d'urnes
→	1 350 €	pour l'achat de racks de rangement (Service des Fêtes)
→	44 000 €	au titre des travaux réalisés par le chantier école
→	120 000 €	de travaux en régie sur les bâtiments communaux
→	120 000 €	pour l'aménagements des nouveaux ateliers municipaux (travaux en régie)

BUDGET 2021

**SECTION
D'INVESTISSEMENT
RECETTES**

<u>RECETTES</u>		
	FCTVA et taxe d'aménagement	945 000 €
	Subventions d'Equipement	79 000 €
	Produits des cessions	171 000 €
	Virement de la section de fonctionnement	2 381 916 €
	Amortissement des immobilisations	896 983 €
	Amortissement des charges de l'IRA	544 615 €
	Opérations patrimoniales	31 000 €
	Travaux d'office et provisions	50 000 €
	TOTAL DES RECETTES	5 099 514 €

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

**Les
amortissements et
le virement de la
section de
fonctionnement
représentent près
de 65 % des
recettes
d'investissement**

**PAS DE
SOUSCRIPTION
D'EMPRUNT POUR
REALISER LE
PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT**



**BUDGET
LOCATION DE
SALLE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges courantes s'élèvent à **10.000 euros**.

Ce service a subi de plein fouet les mesures de restriction liées à la pandémie et depuis plusieurs mois, toute activité a cessé. Les recettes sont en baisse et en plus le service a dû rembourser des avances déjà encaissées.

L'excédent de fonctionnement de ce service est habituellement reversé au budget principal. La situation actuelle ne permet pas d'estimer avec précision le montant de celui-ci. Il est très probable que l'activité de ce service sera réduite voire nulle durant le premier semestre. Quant au second, il est difficile aujourd'hui de faire des prévisions.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements relatifs à ce budget sont portés par le budget principal.

VOTE DU BUDGET

A l'appui du rapport explicatif, vous avez été destinataires :

- d'une synthèse de la Section de Fonctionnement et d'Investissement,**
- du document budgétaire intégral avec ses annexes, notamment l'état :**
 - **de la dette,**
 - **des principaux ratios,**
 - **du personnel,**
- de la liste des subventions attribuées (voir compte 65).**

VOTE DU BUDGET

Il est rappelé que le Conseil Municipal doit lors de l'approbation du budget

Voter au niveau du chapitre la section de fonctionnement,

- Du budget principal,
- Du budget annexe – location de salles

Voter au niveau du chapitre la section d'investissement,

- Du budget principal,
- Du budget annexe – location de salle

Par ailleurs le vote du budget vaut approbation des subventions listées dans le document budgétaire

(article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).



VOTE DU BUDGET 2021

SEANCE DU 8 avril 2021